

Compte rendu de la Réunion de la C.N.E.A.C.  
Mercredi 18 Juillet 2018 à 9 heures 30  
**A la Société Centrale Canine**  
**155 Avenue Jean Jaurès (93535) AUBERVILLIERS**

**Membres présents :**

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN – Hélène FOURCOT-AGNIEL - Laure-Gaëtane FAURE - Maryannic JOURDEN

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Alexandre BALZER - Gérald DELALANDE - David POWELL – Alain VELAY.

Excusés : Madame DESMOULINS Isabelle

MM : Michel MOTTET - Jean-Denis DEVINS – Daniel SCHWARTZ - Eric TRIVELLIN

**L'ordre du jour est rappelé et abordé.**

- ✚ Propositions des G.T.
- ✚ [G.T.Dog-dancing obérythmée : Responsable Laure-Gaëtane FAURE](#)
- ✚ [G.T. Chiens Visiteurs : Responsable Eric TRIVELLIN](#)
- ✚ [G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE](#)
- ✚ [G.T. Informatique et Licence Responsable Jean-Denis DEVINS](#)
- ✚ [G.T Formation. Responsable Alexandre BALZER](#)
- ✚ [G.T.Cani-cross : Responsable Alain VELAY](#)
- ✚ [G.T.AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN](#)
- ✚ [G.T.INTERNET : Responsable David POWELL](#)
- ✚ [G.T. FRISBEE : Responsable Hélène FOURCOT-AGNIEL](#)
- ✚ [G.T. FLYBALL : Responsable Isabelle DESMOULIN](#)
- ✚ [Grands Evénements](#)

[Questions diverses](#)

**L'ordre du jour est rappelé et abordé.**

Comme il est se doit lors de chaque renouvellement triennal, il est procédé à l'élection du président, du secrétaire et du secrétaire adjoint.

Election du président :

Candidat : **Mr Jean-Claude METANS**

Elu à l'unanimité

Election Secrétaire :

Candidat : **Mr René RAUWEL**

Elu à l'unanimité

Election secrétaire Adjoint :

Candidat : **Mme Arlette CATTOEN**

Elue à l'unanimité

Le Président remercie les membres de la commission pour leur confiance témoignée

### **Communication du Président :**

Bienvenue à tous, je vous remercie pour votre présence et pour la confiance que vous me témoignez en me portant à nouveau à la tête de notre commission.

Au cours de cette année, des acteurs de nos disciplines nous ont quitté.

Nous devons avoir une pensée pour :

Yvan BOUDIER, président du club d'éducation canine et d'utilisation de VILLENEUVE DE LA RAHO, membre du GT Fly Ball de la CNEAC, organisateur de grands événements CNEAC

Christian GUILLEMARD, juge de la Société Centrale Canine, Président du club d'éducation canine et d'utilisation de ROCHEMAURE, organisateur de nombreux grands événements de la CNEAC

Je vous demande 1 minute de recueillement en leur mémoire

Nous voici à l'aube de cette nouvelle mandature, je salue les nouveaux membres qui viennent nous rejoindre et vous souhaite d'accomplir votre mission dans le meilleur esprit et avec succès. Trois membres de GT ont pris la décision de quitter leurs fonctions ; Madame Annie Duchemin, responsable du GT Dog-Dancing - Monsieur Philippe Lucas responsable du GT Fly-Ball et Jacky Blanc, responsable du GT Handi. Au nom de la CNEAC, je les remercie tous pour le travail qu'ils ont accompli permettant à nos disciplines d'évoluer sereinement.

Comme tous les trois ans, je rappelle le principe de fonctionnement et de remboursement des frais de mission de notre commission :

La discrétion et le devoir de réserve sont impératifs nous devons tous une attitude de respect et d'exemplarité vis à vis de tous.

### **Rappel de la procédure de remboursement des frais engagés dans le cadre d'une mission**

Les frais de déplacement et d'hébergement sont remboursés selon le protocole défini par la SCC étant entendu que les transports en commun devront être privilégiés pour vos déplacements.

En ce qui concerne les frais de déplacement, selon le cas de figure :

#### **Vous utilisez les transports en commun**

- Vous devez fournir les originaux des billets du voyage Aller-Retour

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

- Vous pouvez présenter les frais kilométriques entre votre domicile et la gare ou l'aéroport ainsi que le prix payé pour le parking, avec justificatif original.

**Vous utilisez votre véhicule personnel :**

- Le remboursement est calculé sur la base de l'indemnité Kilométrique forfaitaire de 50 centimes par kilomètres parcouru.
- Vous devez indiquer l'adresse précise du lieu de réunion
- La distance est calculée à partir du site Mappy itinéraire le plus rapide.
- Vous devez fournir les originaux des justificatifs de déplacement, soit un ticket de carburant d'une station-service proche de la destination, soit un ticket de péage ou un relevé de télépéage.
- Si le montant des frais de route n'excède pas 120 Euros, (240 Kms A/R) aucun justificatif ne sera demandé.

Si vous ne pouvez pas fournir de justificatif ; le remboursement sera effectué sur la base du tarif SNCF.

**Un déplacement dans le cadre d'une mission peut occasionner des frais d'hôtel et ou de restauration.**

- Les repas seront remboursés sur justificatif dans la limite de 35 Euros par repas.
- L'hébergement (chambre plus petit déjeuner) sera pris en charge dans la limite de 100 € par nuit en province et 120 euros en région Parisienne.

Les demandes de remboursements seront envoyées au domicile du président au moyen du document référencé EN 33.04 V0, elles doivent être obligatoirement signées. Y seront jointes les pièces justificatives originales pour les frais de transport en commun, d'hôtel et de restauration, l'ordre de mission pour les personnes missionnées pour les grands événements.

Prise en charge des Frais de déplacement et d'hébergement lors des réunions de GT :

En plus des réunions de la commission, 3 par an, de préférence à la SCC, selon date à définir lors de chaque réunion.

1 entre le 15 février et le 15 mars, 1 au mois de juillet et 1 entre le 15 octobre et 15 novembre.

Réunion des GT :

Il sera accepté pour l'agility : 2 réunions du GT ; 1 lors du championnat de France, 1 programmée par le responsable du GT.

Pour les autres GT il sera possible d'organiser dans la mesure du possible une réunion lors des GPF de la discipline.

Le projet de compte rendu des travaux de chaque GT doivent impérativement au secrétaire général et au président au moins quinze jours avant la réunion de commission. A défaut ces comptes rendus seront étudiés à la réunion de commission suivante.

Ces comptes rendu de travaux ne doivent pas contenir le compte rendu d'activité qui doit faire l'objet d'un document à part.

**Activité 2017 :**

**Vous pourrez prendre connaissance ci-dessous du compte rendu d'activité 2017** de notre commission présentée à l'assemblée générale de la SCC le 4 mai dernier présenté par Alexandre Balzer en l'absence du président retenu par la commission des élections :

Toutes les disciplines de notre commission connaissent une évolution favorable quantitativement et qualitativement. Les Groupes de travail, dont la mission essentielle est de promouvoir une discipline ou la mission qui leur est confiée, ont développés une activité dynamique, répondant à une demande sans cesse en évolution notamment en matière d'éducation canine.

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

Notre commission s'est réunie trois fois au cours de l'année : au mois de Mars, de Juillet et d'Octobre. Au cours de cet exercice, l'évolution et la mise à jour de nos règlements a généré un travail important de la part des différents groupes de travail et a eu pour effet de provoquer de nombreuses questions et interrogations.

Tout cela a été réglé grâce à la disponibilité de chacun, je tiens à remercier tous les acteurs ayant participés à ces travaux pour leur investissement personnel, chacun travaillant à hauteur de ses possibilités.

Voilà quatre ans maintenant que les licences sont éditées par les services informatiques de la SCC en collaboration étroite avec notre groupe de travail informatique et licences. La licence ainsi délivrée permet de pratiquer toutes les activités de la commission au choix du licencié en fonction bien entendu des aptitudes du conducteur et de son chien.

Il est rappelé qu'une seule licence est délivrée pour toutes les activités de la commission donnant ainsi la possibilité de pratiquer toutes les disciplines au choix du licencié en fonction bien entendu de ses aptitudes personnelles, de ses motivations et des aptitudes de son chien.

Un travail remarquable a été réalisé par les différents services de la SCC et plus particulièrement celui placé sous la responsabilité de Catherine Bigoni et de toute son équipe. Un grand merci pour leur disponibilité et leur réactivité.

Il faut aussi signaler l'implication du G.T informatique et licences de la CNEAC pour son travail de dématérialisation de nos process nous permettant une gestion confortable de nos concours. Le logiciel de gestion des concours « PROGESCO » se révèle particulièrement adapté.

De bonnes nouvelles nous sont parvenues de la FCI : La création de deux nouvelles commissions :

1°) la commission internationale DOG DANCING ; Laure-Gaëtane FAURE a été désignée pour représenter la France auprès de cette commission, le premier championnat du monde réservé aux chiens inscrits à un livre d'origine et dont la race est reconnue par la FCI a été organisé lors du World Dog Show à Leipzig au mois de novembre dernier.

2°) la commission Cani cross & « Turnierhundsport » (THS), Alain VELAY a été désigné pour représenter la France auprès de cette commission.

Les chiffres « Licences » 2017 : Licences annuelles = 14 926 + 864 Licences Jour, soit un total de **15 790**. Il est noté une petite baisse du nombre de licences "jour"

#### ACTIVITES DES LICENCIES 2017

	Jeunes	Adultes	Total	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes
<b>Education</b>	338	9096	9 434	6063	64,27%	3371	35,73%
<b>Agility</b>	549	11 844	12 393	7856	63,39%	4537	36,61%
<b>Dog Dancing</b>	52	1491	1 543	1209	78,35%	334	21,65%
<b>Frisbee</b>	18	618	636	208	32,70%	428	67,30%
<b>Fly-Ball</b>	43	1331	1 374	916	66,67%	458	33,33%

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

<b>Cani-Cross</b>	49	1027	1 076	622	57,81%	454	42,19%
<b>Attelage</b>	2	280	284	165	58,10%	117	41,20%
<b>Chiens visiteurs</b>	0	1844	1 844	1389	75,33%	455	24,67%

**GT Agility** : Avec 12 393 licenciés dont 549 jeunes, cette discipline pratiquée dans 775 clubs enregistre une légère progression sur l'année passée, 822 concours ont été organisés. Elle reste l'activité la plus importante de la CNEAC.

Un grand bravo aux territoriales et à leurs clubs pour l'excellente organisation de nos championnats de France à Lamotte Beuvron, le Championnat de France Junior à Montélimar, du Grand Prix de France à Aubagne, du Trophée Grande Région par équipe à Montélimar.

Le championnat du monde d'Agility se déroulait cette année en République Tchèque à Liberec. Notre équipe de France, se place fort bien par équipe avec une deuxième place, vice-championne du monde, en Small et une troisième place par équipe en Médium. Il convient de signaler le très haut niveau de compétition. Nos « petits bleus » n'ont pas démerités.

**GT Agility Handi Licences** : 91 Licences Handi ont été délivrées en 2017 pour 78 chiens.

**GT Chiens Visiteurs** : Pratiquée dans 195 clubs, cette activité est en progression avec 1 844 licences sollicitées mais toutes n'ont pas données lieu à validation, 22 stages de formation réalisés. La Société Centrale Canine et ses associations affiliées obtiennent une forte valorisation de leur image dans cette activité humanitaire.

Le **Frisbee** : Pratiquée dans 26 clubs, la discipline évolue doucement avec 636 licenciés 2 stages d'initiation ont été effectués.

**GT Fly-Ball** ; 115 clubs pratiquent cette activité très dynamique en augmentation avec 1374 licenciés et 34 tournois programmés en 2017. Le GPF a été parfaitement organisé le 15 Octobre 2017 à Rosny sur Seine par le Club Canin de cette même ville. Tous nos remerciements à la municipalité qui a mis gracieusement à disposition de l'équipe d'organisation un magnifique site et ses infrastructures.

**GT Dancing Dog Obérythmée** ; Progression régulière avec 44 concours organisés. 121 Clubs pratiquent cette discipline. Un grand bravo au club canin Saint André d'Ergué Gaberic pour cette organisation sans faille du GPF et challenge Européen 2017. Une équipe de bénévoles dynamique de plusieurs clubs de Dog-Dancing Obérythmée bretons, une mairie plus qu'attentionnée, ont permis une finale de très grande qualité. Annie Duchemin à la tête de ce GT depuis de nombreuses années a souhaité « passer la main » tout en restant membre du GT. C'est Laure-Gaëtane Faure qui lui succède.

**GT Cani-Cross, Cani-Marche, Cani-VTT et Cani Trottinette** ; Bonne santé de la discipline pratiquée dans 119 clubs. 43 concours réalisés en 2017. Le GPF s'est déroulé à Morbier, organisé par le Club Canin Val de Bienne, sous l'égide de l'Association Canine Territoriale de Franche-Comté, pas moins de 110 équipes étaient engagées. Les parcours Cani Cross, Cani VTT et Cani marche ont fait le bonheur de tous les compétiteurs venus de diverses régions de France et même de l'étranger.

**GT Chiens d'attelage** », Le groupe de travail continue de développer régulièrement cette discipline. 20 concours inscrits au calendrier et organisés en 2017. 49 Clubs pratiquent la discipline. Le GPF organisé

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

par l'avenir Canin des Lys, accueillait 30 participants (18 en classe 1 – 12 en classe 2). Remerciements à la municipalité de Sainte Maure représentée par Monsieur Denis POTIER, Maire de Sainte Maure, pour sa présence et l'aide précieuse apportée au club organisateur.

**L'école du chiot**, Les conditions d'attribution du label « Ecole du Chiot » ont été revues ; 192 clubs d'éducation Canine ont signé la charte d'engagement. Chaque club doit posséder un moniteur « école du chiot » et montrer son engagement pour la méthode naturelle et l'éducation positive pour obtenir le label « Ecole du Chiot certifiée SCC/CNEAC ».

**L'Education Canine** ; Pratiquée dans 777 clubs, elle occupe une place primordiale 436 stages ont été réalisés au cours de l'année ce qui représente plus de 6 000 participants accueillis lors de ces stages. Le livret de moniteur en éducation canine réactualisé par A. Balzer a été réédité.

<b>Les stages de formation et d'éducation</b>	
<b>Type de Stage</b>	<b>Nombre de stages</b>
Moniteur Education Canine 1 <sup>er</sup> degré (3 modules)	28
Moniteur Education Canine 2 <sup>e</sup> degré (3 modules)	7
Education Canine Actualisation des connaissances	11
CAESC (certificat d'aptitude à l'éducation sociale du chien)	150
Ecole du Chiot :	25
Moniteur Agility 1er niveau (Mag1)	10
Passé Agility	150
Obérythmée : stage Moniteur et stage perfectionnement	9
Chiens Visiteurs	40
Fly-Ball	3
Frisbee :	2
Attelage	1

<b>LES FINALES ET GRANDS PRIX 2017 SCC/CNEAC</b>			
<b>FINALES et GRAND PRIX</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Territoriale</b>
<b>Championnat de France Agility</b>	10/06/2017 Et 11/06/2017	LAMOTTE BEUVRON	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CENTRE
<b>Championnat de France Jeunes Conducteurs Agility</b>	12/08/2017	MONTELIMAR	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHONE- ALPES
<b>Trophée Grande Région Agility</b>	12/08/2017 ET 13/08/2017	MONTELIMAR	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHONE- ALPES

<b>Grand Prix de France Agility</b>	01/07/2017 ET 2/07/2017	AUBAGNE	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE STE CANINE MIDI-COTE D'AZUR
<b>Grand Prix de France Dog Dancing</b>	05/08/2017	ERGUE GABERIC	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETAGNE
<b>Grand Prix de France Cani-Cross- Cani VTT</b>	15/09/2017 ET 16/09/2017	MOLINGES	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE FRANCHE-COMTE
<b>Grand Prix de France Fly-Ball</b>	15/10/2017	ROSNY SUR SEINE	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE Sté CANINE ILE-DE-FRANCE
<b>Grand Prix de France Attelage</b>	26/08/2017	SAINTE MAURE	ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CHAMPAGNE-ARDENNE

**GT Informatique** : A souligner une avancée remarquable apportée à nos licenciés ainsi qu'à nos clubs d'éducation canine ; depuis deux ans, il est possible de procéder à l'inscription en ligne et gérer les inscriptions des concours d'agility ainsi que le Dog Dancing Obérythmée. Les résultats sont intégrés immédiatement sur notre site [www.sportscanins.fr](http://www.sportscanins.fr).

Le site : [www.sportscanins.fr](http://www.sportscanins.fr) inscription en ligne des concours et pour chaque utilisateur la consultation individuelle de ses résultats obtenus.

Enorme travail réalisé par ce groupe de travail.

Fréquentation Sites CNEAC 2017				
	Activités Canines		Sports canins	
	Visiteurs	Pages Vues	Visiteurs	Pages Vues
1 <sup>er</sup> Trimestre	127 042	754 676	254 418	3 448 645
2 <sup>ème</sup> Trimestre	135 207	740 276	274 125	3 624 507
3 <sup>ème</sup> Trimestre	118 168	665 464	268 515	3 394 671
4 <sup>ème</sup> Trimestre	118 663	647 855	206 318	2 560 932
<b>Total année</b>	<b>499 580</b>	<b>2 808 361</b>	<b>1 003 376</b>	<b>13 028 755</b>

**GT Internet** : Le site CNEAC [www.activites-canines.com](http://www.activites-canines.com) parfaitement documentés et alimentés pour chacune de nos disciplines sont mis à jour quotidiennement. Cet outil est indispensable à la bonne communication et la bonne diffusion de l'information de nos activités.

**Photothèque CNEAC** : <https://www.flickr.com/photos/126339058@N05/>

Total de 100 204 photos - Total de 2 300 108 vues

**Page Facebook** : <https://www.facebook.com/ComNatEduActCyn> 4553 abonnés

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018



juge, de l'invitation au rapport de jugement.

Par ailleurs, il est demandé à l'élève juge d'effectuer deux secrétariats auprès de juges de conformité au standard, les justificatifs étant à fournir en fin de formation au responsable de la formation des juges pour rajout dans son dossier.

Si la CNEAC juge cette formation suffisante après étude des évaluations :

4. Durant l'année civile suivante, l'élève juge doit suivre des **jugements parallèles** auprès de juges formateurs. Ces jugements parallèles se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline agility. L'élève juge doit y effectuer des jugements en parallèle avec le juge formateur sur des parcours traces et poses par ses soins. Nombre conseillé de jugements parallèles : 6 (minimum exigé 4) avec au moins trois juges formateurs différents (dont un membre de la CNEAC). A l'issue de cette année de jugements parallèles, une validation des compétences de l'élève juge sera mise en place. Le bilan de cette évaluation permettra à la CNEAC, soit de prolonger le statut d'élève juge pendant un an, soit transmettre le dossier à la commission des juges de la SCC. Sur rapport de sa commission des juges, la SCC statuera.  
En cas d'acceptation, l'élève juge sera alors nommé **juge stagiaire**.
5. A l'issue de deux années au minimum de jugement en tant que stagiaire, le juge peut demander à devenir **juge qualifié** en fournissant à la CNEAC la liste de ses jugements (date, lieu et club organisateur) depuis sa nomination. La commission propose alors sa demande à la Commission des Juges de la SCC pour qualification. Celle-ci fait un rapport au Comité de la SCC qui statue sans motivation.

## Nouveau GROUPE DE TRAVAIL JUGES

### PRESENTATION GROUPE DE TRAVAIL JUGES

#### Composition :

René RAUWEL - Responsable du GT

Jean-Claude METANS, Président de la CNEAC - membre de droit,

Maryannic JOURDEN - Responsable du GT Agility

Laure- Gaëtane FAURE - Responsable du GT Dog Dancing Obérythmée.

#### Fonctions :

- Est l'interlocuteur privilégié des juges : questions, réponses, informations .....
- Assure et coordonne la formation initiale ainsi que la formation continue des juges
- Veille au respect de l'application par les juges des différents règlements inhérents à leur discipline
- Elabore les jurys des finales nationales et concours internationaux organisés par la CNEAC.
- Participe à l'élaboration des différents règlements.
- Est chargé de la traduction et de la transmission des règlements internationaux et des recommandations aux juges, transmis par la FCI.
- Est l'interlocuteur des licenciés concernant toute interrogation sur le déroulé d'un concours et/ou pour des faits qu'il importerait de faire remonter à la CNEAC lors d'un concours sur le comportement d'un juge : Il est possible à tout licencié de contacter par écrit le Groupe de Travail Juges qui décidera de donner suite ou non. Toute remontée anonyme sera écartée sans même être consultée.

## **GROUPE DE TRAVAIL DOG-DANCING-OBERYTHMEE**

**Responsable du Groupe : Laure-Gaëtane FAURE**

**Membres : Mesdames Sandra LEPRETRE – Nadia LABREUVOIS – Roger BUONOCORE**

**Propositions :**

### **Grand Prix de France 2018 :**

- Les 4 et 5 août 2018 à Gelpolsheim
- 117 concurrents en solo novice, intermédiaire et avancé
- Jugement non-stop afin de maximiser le nombre de concurrents que nous pouvons accueillir
- Juges: Nathalie TANVET (France), Yolande GORGE (France), Emmy SIMONSEN (Danemark), Anita AXELSSON (Suède).

### **Grand Prix de France 2019 :**

- Une candidature s'était faite jour à Avignon mais la manifestation animalière qui devait l'accueillir est annulée. Nous recherchons donc un autre site pour accueillir le GPF 2019
- Les candidats à l'organisation doivent remplir le dossier de candidature pour l'organisation d'une finale d'une discipline gérée par la C.N.E.A.C. – Document à réclamer à la responsable des grands événements ou télécharger sur le site <http://activites-canines.com/>
- Proposition d'organiser une compétition internationale avec le règlement FCI le dimanche, uniquement ouverte aux concurrents avancés. Cette compétition ne remplace pas le GPF mais y serait ajoutée

### **Accessoires lors des concours :**

- Les organisateurs doivent fournir un chronomètre à la personne en charge de la sonorisation afin que celle-ci chronomètre le temps de mise en place des accessoires des concurrents
- Ce temps est communiqué au juge qui le note sur sa feuille de piste
- Tout concurrent qui dépasse 1 minute et 30 secondes pour mettre en place ses accessoires sera éliminé avant de présenter sa chorégraphie.
- Le paragraphe 7.1 du règlement est modifié comme suit :  
"- ... - La durée maximum d'installation des accessoires est de 1mn30s. Le temps de mise en place est chronométré par la personne en charge de la sonorisation qui informe le juge avant le début de la prestation du concurrent. Si le temps excède 1min et 30 sec, le concurrent est éliminé avant d'avoir présenté sa chorégraphie.  
- ..."
- Le paragraphe 7.3 du règlement est enrichi comme suit :  
"- Mise en place des accessoires excédant 1 minute et 30 secondes

### **Classe FUN :**

- Afin que le juge puisse fournir des conseils pertinents, les concurrents en FUN doivent indiquer la raison de ce choix lors de leur inscription au concours. Lors de l'engagement au concours, un menu déroulant est prévu à cet effet. Déjà en application sur le calendrier CNEAC.
- Le temps de présentation de la catégorie FUN est ramené à 3 minutes
- Les conseils se feront uniquement par écrit sur la feuille de notation dédiée à la catégorie FUN (voir annexe 2). Feuille mise à disposition dans le calendrier CNEAC.

- Si le juge le décide ainsi, pour ne pas déséquilibrer le concours, les concurrents inscrits uniquement en FUN peuvent passer en fin de matinée. Nous recommandons alors aux organisateurs de passer l'aspirateur sur la moquette avant la reprise des épreuves officielles.
- Le paragraphe 4.2 du règlement est modifié comme suit :
  - "- La classe FUN est ouverte aux chiens de tous niveaux.
  - Cette classe accueille les licenciés avec des chiens âgés de 12 mois révolus
  - La raison de l'inscription dans cette catégorie devra être spécifiée lors de l'engagement grâce au menu déroulant prévu à cet effet
  - La durée maximum est de 3 minutes.
  - Laisse, nourriture, jouets sont autorisés.
  - Cette classe donne lieu au paiement d'un engagement.
  - Il n'y a pas de notation, mais des conseils uniquement par écrit sur la feuille de notation prévue à cet effet et remise en fin de prestation.
  - Il n'est pas établi de classement, donc il n'y a pas de récompense lors de la remise des prix.
  - La classe FUN donne lieu à 1 seul passage après les 2 passages de toutes les autres classes. Sur décision du juge, les concurrents inscrits uniquement en classe FUN peuvent passer en fin de matinée. Les organisateurs devront aspirer la moquette avant la reprise des épreuves officielles."

#### **Concurrents dans un concours :**

- Si un juge unique officie à un concours, le nombre de passages maximum dans la journée est limité à 75
- Si les organisateurs font appel à 2 juges, le nombre de passages est limité à 120 dans la journée (jugement non-stop)
- Le paragraphe 5.1 du règlement est modifié comme suit :
 

"Choisir un juge de Dog Dancing-Obérythmée de la S.C.C. formateur, qualifié ou stagiaire et lui proposer par écrit ou par e-mail de juger le concours. Il conviendra de joindre à la demande une enveloppe timbrée pour la réponse.

Le nombre de jugements effectués lors d'un concours ne doit pas dépasser 75 passages si un seul juge officie. Si 2 juges officient sur le même concours, le nombre de passages est limité à 120 dans la journée."

#### **Modification de règlement :**

Suite à la réunion de la CNEAC du 28 mars 2018 et la validation de la SCC du 3 mai 2018, le règlement de Dog-Dancing est modifié selon l'annexe 3 de ce document.

### **GRUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS**

**Responsable du Groupe : Eric TRIVELLIN**

**Membres :** Messieurs Patrick GRIMM – André MARTIN

**Licences CUN :** lors de notre dernière réunion, il a été dit que les licenciés CUN ne pouvaient plus suivre nos stages. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé d'écrit le confirmant dans le compte-rendu... Donc, on fait quoi ?

- **RAPPEL :** Compte rendu de la réunion de Commission du 28 mars 2018 :

*Licences CNEAC : Pour participer aux différents stages gérés pas la C.N.E.A.C. il faut obligatoirement être titulaire d'une licence propriétaire ou conducteur de la C.N.E.A.C. en cours de validité à la date d'inscription au stage. (Hormis pour participer au MECI, tronc commun avec la C.U.N.C.B.G.)*

*Validé SCC juillet 2018*

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

## **GROUPE DE TRAVAIL CANI-CROSS**

**Responsable du Groupe : Alain VELAY**

**Membres :** Mesdames Catherine OBEUF - Chantal GODIMUS - Sylvie ROBERT  
Messieurs Roger LALLEMAND - Adriano MILAN - Jérôme PUIG

**Propositions :**

**Règlement Cani-cross :**

Article 7 : L'équipement

Suppression du paragraphe :

**Les débutants**

**Pour les personnes s'initiant au Cani-Cross, pour leur première course, la laisse et le collier classique sont tolérés.**

### **GPF Cani Cross 2019**

Le club des Chiens Actifs Columérins (31) propose d'organiser le GPF 2019 sur la station du plateau de Beille.

Le GPF serait organisé sur 2 journées et clôturerait le challenge Trans'Pyr.

Le challenge Trans'Pyr à six pattes est un challenge regroupant des épreuves de cani cross – cani VTT organisées par des clubs affiliés aux fédérations FFST, ESLC ou CNEAC.

Ce challenge permet aux Cani crosseurs et Cani VTTistes de se retrouver sur les courses organisées dans le grand sud-ouest et de remporter le titre mis en jeu chaque année.

. Il sera donc possible de participer à la totalité des épreuves, seulement à un concours ou seulement au GPF.

- Dates : Juillet 2019

- Lieu :

Le site du plateau de Beille (entre 1800m et 2000m) que l'on ne présente plus de par son col cycliste mythique.

Il est aussi connu pour son domaine de ski nordique mais aussi pour son village nordique angaka.

Pour notre événement, ce site apporte les avantages suivants :

- des installations adaptées : restaurant, logements en yourte, tipi ou en tente
- un très grand parking
- des zones de stake-out
- un circuit roulant, technique et sélectif avec des points d'eau naturels
- un paysage magnifique
- des températures adaptées à la pratique de nos disciplines

### **STAGE DE MONITEUR CANI-CROSS**

**Formation Directeur de course :**

Candidats à la formation : Mr DEBERGUE Jean-Marc

## **GROUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE**

**Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE**

**Membres :** Mesdames Christine DOLLE - Isabelle LACROIX.

Monsieur : Denis SARAZIN

### **PROPOSITIONS :**

#### **1 GROUPE DE TRAVAIL**

Ajout de Mme LACROIX Isabelle au GT Chiens d'Attelage  
Adhérente au Club de Nérondes depuis avril 2008  
Secrétaire de ce club depuis le 6 mars 2010  
Monitrice en Education et Compétitrice en Classe 2

#### **2 REUNION DES EXAMINATEURS**

Proposition de réunion tous les 2 ans des examinateurs Attelage  
Et pour la première fois en 2019  
Date et lieu à définir

Réunion idéalement organisée dans un Club

#### **3 CURSUS EXAMINATEUR**

Refonte du Coursus examinateur

Ci-dessous

#### **4 C8 et ATTELAGE CANIN**

Quand ils font un reportage sur la discipline d'attelage canin Ils contactent M BOCHER Pierre qui représente l'AFAAC au lieu de contacter un club référencé SCC  
Il serait nécessaire de les contacter et informer

## **GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE ET LICENCES**

**Responsable du Groupe : Jean-Denis DEVINS**

**Membres :** Messieurs Gaël LE GERROUE – Fabrice TANVET – Pierre-Yves ZIMMER

### **Propositions :**

- L'outil 'Performance' est la référence des résultats et examens des équipes conducteur/chien licenciées de la CNEAC
- Bloquer l'ouverture des inscriptions en ligne à un concours si les juges officiants ne sont pas déclarés au calendrier : <https://sportscanins.fr/>

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

- Supprimer l'envoi des diplômes (CAESC et PASS dans un premier temps) aux personnes, le remplacer par une impression à la demande

## **GROUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT**

**Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER**

**Membres :** Mesdames Nicole CARTIER – Marie-Françoise CRETAL - Maryvonne MAHLER – Corinne MARTIN – Michèle PELLEGRINO

## **Groupe de Travail Agility**

**Responsable Madame Maryannic JOURDEN**

**Membres :** Mesdames Marie-Jo BOUDIER - Pascale CRESPEL – Michelle JOHNSTON – Frédérique SIECA

Messieurs : Frédéric DURAND – Dominique PRIN, Marcel PEUPLE (Jeunes)

### **Conseillers Techniques suivant les thèmes**

Jeunes : Monsieur François GUEGUEN

Handis : Madame Arlette CATTOEN (Toute la partie administrative)

Relecture règlements : Monsieur Alain NICAISE

Règlements – Statistiques : Messieurs Jean-Denis DEVINS – René RAUWEL

Sélectifs F.C.I. : Monsieur David POWELL

### **Propositions**

- **Règlement Championnat de France :**

\* Remplacer « championnat territorial » par « sélectif territorial » dans tout le texte.

### **1.4. Classements**

a) Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire, dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

b) Classements cumulés :

- ✓ En ce qui concerne le sélectif territorial, les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations (lors du sélectif) ; cumul des pénalités totales (antérieures et lors du sélectif). En cas d'égalité des pénalités totales, on départage suivant le classement du sélectif.
- ✓ En ce qui concerne la finale, les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales obtenues sur la finale ; cumul des temps réalisés.

-----  
\* 2.1.e) Les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente peuvent participer au sélectif territorial sans présenter de qualificatifs (et donc sans aucune pénalité antérieure). Ils sont alors qualifiés pour le championnat de France à la seule condition que leur

classement au sélectif territorial le permette. Par souci d'équité, cette qualification se fait sans affecter le quota de qualification des autres concurrents (cf. §2.6. b)

#### 2.6.b)

Dans les classes de compétition 2e degré et 3e degré :

- Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif territorial.
- Un quota de chiens par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.
- Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif territorial, suivant les classements cumulés définis ci-dessus.

#### **IMPORTANT :**

- ✓ On ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office, cf. §3.1)
- ✓ En ce qui concerne les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente qui concourent en utilisant leur droit de participer au sélectif territorial sans présenter de qualificatifs (et donc sans aucune pénalité antérieure) : si leur classement au sélectif leur permet de participer à la finale, ils sont qualifiés mais libèrent leur place au profit de l'équipe suivante (et ainsi de suite éventuellement).
- ✓ En ce qui concerne les membres de l'Équipe de France au Championnat du Monde (EDF-AWC) de l'année précédente qui concourent au sélectif territorial en utilisant leurs qualificatifs : ils sont alors considérés au même titre que tout participant non EDF au sélectif

- **Cahier des charges d'un concours d'agility :**

**Ajout :**

#### **1-1 Formalités administratives :**

#### **1.2 Réclamations**

Toute réclamation fondée lors du concours d'agility devra être formulée par écrit, avant la fin du concours qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution d'un montant équivalent à dix fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette réclamation doit être déposée dans l'heure qui suit l'événement au Président du club organisateur ou son représentant, qui en premier lieu instruit la réclamation et la transmet à la canine Territoriale. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen de la réclamation, celle-ci est reconnue sans fondement par les instances compétentes.

\*\*\*\*\*

Le classement préalable au calcul du TPS ne tient pas compte des chiens éliminés (y compris ceux par dépassement du TPM).

- **Sélectifs EO-AWC :**

Le règlement 2019 sera proposé à la prochaine réunion CNEAC. Toutefois, un communiqué rappelant les conditions de participation sera à nouveau diffusé.

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

## **Groupe de travail INTERNET**

**Responsable : Monsieur David POWELL**

**Membres : Madame Laurane MARGOT**

Messieurs Philippe GASTAL – Nicolas RENAUD

### **Propositions :**

1) Philippe GASTAL devient responsable de l'action « photos » au sein du GT :

- Nomination d'éventuels photographes (bénévoles) remplaçants lors des grands événements,
- Centralisation des photos et gestion de leur mise en ligne dans la photothèque Flickr.

*Travaux en cours :*

### Diffusion d'informations du site

La diffusion des nouvelles publications du site et autres bulletins d'information du site *activites-canines.com* est désormais effectuée à l'aide du service courriel de MailPoet (900€/an). Il n'y a apparemment plus de déconnexions intempestives d'abonnés. A la date du 8 juillet 2018, ce service compte 1723 abonnés confirmés.

L'extension à l'ensemble des licenciés est en cours. A cette fin, l'ensemble des 8229 adresses courriel distinctes des 12323 licences à la date du 22 février 2018 a été vérifié par un service de validation automatique (coût 48€). Il en résulte :

- 5300 (64%) adresses « accessibles » (a priori sans problème)
- 2297 (28%) adresses nécessitant une revalidation afin d'éviter des « retour à l'expéditeur » (et perte de réputation de l'adresse IP)
- 531 (6%) adresses indéterminées (effacement conseillé)
- 101 (1%) adresses non-accessibles.

Il est apparemment illégal d'abonner les licenciés d'office, sans leur aval. On étudie comment leur envoyer un courriel d'invitation à s'y abonner.

### Retransmission vidéo

Le boîtier d'encodage vidéo « Livestream » continue de poser problème, avec beaucoup de déconnexions intempestives, voire pannes totales (Finale trophée 2017, Finale GPF agility 2018).

Des solutions de secours ont déjà été recherchées et expérimentées :

1) **Smartphone** (qui peut remplir tous les rôles : caméra, encodeur, connexion à internet) monté sur trépied. Faut-il encore posséder un smartphone de puissance suffisante et avec un abonnement 4G adéquat, ce qui n'est pas le cas de tous les membres du GT pouvant intervenir sur les grands événements.

2) **Webcam** diffusant via un logiciel d'encodage (logiciel libre OBS) sur ordinateur, connexion internet par boîtier 4G. Une webcam USB a été achetée (coût 100€) ainsi qu'un trépied 3 mètres (29€) et diverses connectiques USB (coût 70€). Cette solution a été expérimentée avec succès avec les ordinateurs personnels des membres du GT, en effectuant la diffusion sur Facebook (gratuit, contrairement à Livestream, 499\$/an avec leur encodeur). Cette solution permet en outre d'incruster des textes, voire les résultats en temps réel, d'autres sources vidéo...

3) **Convertisseur HDMI-USB** (330€) permettant d'utiliser la caméra Canon existante à la place de la webcam dans la configuration précédente – ça fonctionne, mais cela n'a pas encore été exploité en grandeur réelle.

Par ailleurs, la configuration 2 a été utilisée avec succès lors du Championnat de France d'agility 2018, et du GPF d'agility 2018, afin de diffuser une vidéo fixe sur un terrain supplémentaire, en sus du terrain filmé avec la caméra et diffusé sur Livestream.

Vision à plus long terme :

- Quitter Livestream au profit de Facebook
- Utiliser l'économie ainsi effectuée pour mettre en place une nouvelle solution « multi-terrain » sur des pages multiples Facebook
  - 1 webcam sans opérateur sur chaque terrain (sur trépied 3 mètres non orientable) (avec éventuellement affichage du concurrent qui passe)
  - 1 caméra mobile avec opérateur pour compléter la webcam fixe sur un terrain à la fois, ainsi que pour les cérémonies

Dans cette optique, il a été créé une page « CNEAC canal jaune » distincte de la page officielle CNEAC, en attendant les canaux « rouge », « vert » ...

Plusieurs problèmes restent à étudier :

- Etanchéité webcam ?
- Encodeur : un ordinateur par terrain avec OBS (coût ? souplesse d'installation ?) ou encodeur spécialisé (fonctionnalités similaires à l'encodeur Livestream – pas d'incrustation)
- Connexion internet : connexion 4G indépendante par terrain (coût ?) ou connexion partagée (débit ? fiabilité ?)

### Grands événements :

- Briefing des officiels et organisateurs lors des grands événements. On souhaiterait qu'une réunion de coordination de l'ensemble des acteurs de l'organisation ait lieu systématiquement la veille au soir de tout grand événement (en sus et en dehors de la réunion des juges) :

- Rappel de qui fait quoi (responsabilités)
- Information sur la logistique des officiels : restauration, buvette, badges, transport local...
- Information sur la logistique technique : bénévoles, prises de courant, gestion du son...
- Positionnement des cérémonies officielles et des podiums
- Modifications éventuelles du programme et autres événements imprévus

- Dans le prolongement de la proposition précédente : équiper l'ensemble des acteurs de la finale avec des talkies-walkies (avec mode « diffusion » permettant à tout le monde d'être au courant des modifications éventuelles de programme et d'autres événements imprévus).

### Groupe de travail FLYBALL

**Responsable : Madame Isabelle DESMOULIN**

**Ce groupe de travail doit se compléter.**

Actuellement, le monde du Fly Ball français est en pleine effervescence avec la participation de 8 équipes françaises à la FLYBALL OPEN WORLD CUP, première Coupe du Monde de Fly Ball de la FCI, le 18 et 19 août prochain.

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

Nous travaillons aussi avec le Training Club Canin de SAVERNE pour l'organisation du Grand Prix de France FLYBALL du 7 octobre 2018.

Dans un premier temps, je souhaite trouver des personnes de différentes régions avec des connaissances et des compétences diverses pour entrer dans le Groupe de Travail FLYBALL France.

Je garderai à l'esprit que l'évolution ne se fait pas à la même échelle dans les différentes régions, qu'il faudra toujours tenir compte des compétiteurs de tous niveaux, de leurs objectifs et attentes personnels. C'est à dire, permettre aux équipes d'avoir autant de satisfaction à concourir quel que soit leurs niveaux et leurs ambitions, le tout dans le respect de nos chiens et de l'humain.

Parmi les premières tâches du Groupe de Travail, il y aura

- L'adaptation du logiciel PROGESCO au nouveau règlement de FLYBALL,
- Quelques améliorations du système d'inscriptions des équipes (notamment au niveau des tarifs par équipe et non plus individuels),
- L'étendue des adaptations françaises en vue de la mise en place de tournois ouverts aux débutants et aux équipes cherchant à se perfectionner, à apprendre, à évoluer. Ces tournois seront basés sur les tournois "spéciale débutants" qui se font en Allemagne et qui sont très prisés.
- La mise en place de formation pour tous les membres de l'équipes (les chiens, les conducteurs, les préposés à la flybox, les coachs d'entrainements, les coachs de compétitions, les aides de terrains), ainsi que pour les juges de box, les juges de lignes, et le souhait de la mise en place d'une formation de juge de Fly Ball plus facilement accessible.

Ce travail se fera progressivement selon les disponibilités de chacun et j'espère une implication volontaire de chaque flyballeurs français.

Tous les petits pas comme chaque grande foulée permettront d'avancer ensemble.

INFORMATION GPF FLYBALL du 7 OCTOBRE 2018 au Château des Rohan à SAVERNE

- Le site nous permet de mettre deux rings en place afin que la compétition soit plus fluide et d'avoir un timing moins serré
- Il y aura 2 chronos EJS loués en Allemagne et mis en place par l'équipe des "Cool Runnings" de DURBACH. Cette équipe participera au GPF.
- Nous souhaitons la mise en place d'un trophée Européen comme en 2012 à SOLESMES
- Une page événement sera créé sur Facebook, ainsi qu'une page sur le site internet du Club organisateur le TCC de SAVERNE
- Les deux juges proposés sont :
  - Mme Jaqueline GARRIGUE, juge française de la SCC
  - Mr Jürgen BEMSEL, juge allemand de la VDH

### **Groupe de travail FRISBEE**

**Responsable : Madame Hélène FOURCOT-AGNIEL**

**Les points Frisbee :**

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

**Constat :** Le Frisbee est une activité intégrée depuis 2004 dans les activités CNEAC, mais peu ou pas développée au sein de nos clubs. Certains adhérents jouent au frisbee mais non officialisé, voir participe à des rencontres hors CNEAC.

Hors l'intérêt existe au vu des manifestations organisées hors CNEAC par d'autres fédérations ou structures (non FCI).

Des contacts réguliers sur la recherche de club structuré existant (Facebook, téléphone...)

**Objectif du GT :** Développer le Frisbee au sein de nos clubs

Malgré notre appartenance, nous souhaitons travailler avec des intervenants appartenant à ces autres fédérations et structures afin qu'ils nous apportent leurs connaissances et pratiques.

**Projet en construction :**

- **Formation d'intervenants CNEAC** (voir arbitre déjà existant ou licenciés expérimentés)
- **Journées découvertes** au sein des Régions à mettre en place lors de différentes manifestations
- **Futur monitorat :** lorsque le frisbee sera plus développé
- Remise à niveau ou nouveaux arbitres Frisbee (épreuve de distance et freestyle)

**Communication :**

- Information auprès des CTT, recherche de délégués territoriaux et présentation d'un document afin de faire connaître le Frisbee et effacer l'image « négative ».
- Mettre des vidéos de nos intervenants sur le site CNEAC.
- Donnons envie à nos licenciés CNEAC, être présent sur le site CNEAC

**Budget :**

- Evaluation des coûts pour appel aux intervenants extérieurs (pour la formation de nos (Animateurs) stage 1 et 2

**Echéances :**

- Validation de nos propositions par la CNEAC
- Fin 2018 : préparation des infos à délivrer au CTT
- D'ici fin 2018 : Préparation des bases pour la formation des animateurs
- Début 2019 : programmation de journée découverte dans nos Régions
- Courant 2020-21 : cahier des charges pour l'équipe Progesco
- Fin 2019 : mise à niveau des arbitres
- En fonction du développement mise en place de tournois

**Futur :**

- Organisation d'épreuve CNEAC avec maintien de la licence à la journée
- Courant 2020-21 : cahier des charges pour l'équipe Progesco

**Conclusion :** des projets oui, mais il faut s'ouvrir à ce qui se passe déjà hors CNEAC pour attirer des licenciés. Tout en restant dans une optique de devenir reconnue par ces fédérations et structures.

## DOG DANCING OBERYTHMEE

### Modification de règlement :

Suite à la réunion de la CNEAC du 28 mars 2018 et la validation de la SCC du 3 mai 2018, le règlement de Dog-Dancing est modifié selon l'annexe 3 de ce document.

<b>NIVEAU DEBUTANT</b>	Paragraphe 4.1, le niveau débutant est modifié comme suit : "Durée : 1 à 2 minutes. La routine sera effectuée en Freestyle ou en Heelwork To Music, selon votre choix lors de l'inscription au concours. Vous serez jugé sur 2 passages maximum dans un même concours, la meilleure des 2 notes étant retenue pour le classement. Vous pourrez passer au niveau supérieur de la division pour laquelle vous avez obtenu 2 excellents lors d'un concours homologué"
<b>CONDUCTEUR</b>	Paragraphe 6.2, alinéa 1 est modifié comme suit "Sur un même concours, c'est soit le possesseur de la licence propriétaire, soit le possesseur de la carte conducteur qui concourt. Une exception est faite pour les jeunes conducteurs qui peuvent concourir sur le même concours et avec le même chien qu'un concurrent sénior, dans la limite de 5 chorégraphies sur un même concours pour le chien"
<b>FEMELLES EN CHALEURS</b>	Paragraphe 6.4, alinéa 2 est modifié comme suit : " Dans les concours, les femelles en chaleurs pourront participer aux épreuves officielles. Néanmoins, leurs 2 passages seront jugés en fin de journée, après la classe FUN. Les femelles en chaleurs ne sont pas autorisées à accéder à la salle avant leur prestation. Elles doivent être tenues à l'écart des autres chiens durant toute la compétition. Les concurrents doivent se signaler avant le briefing du matin afin de faciliter l'organisation du concours."
<b>NOMBRE DE PASSAGES</b>	<i>Informatiquement</i> le nombre d'inscriptions sur un concours est augmenté à 6 pour un même chien. Par contre, <b>le nombre effectif de passages est toujours limité à 5 dans la journée</b> et nous demandons aux juges d'être vigilants à ce sujet. Le contrôle du nombre réel de passages se fera également à la réception des résultats du concours. A ce moment, si le nombre de 5 passages n'est pas respecté, la totalité des résultats du chien à ce concours sera invalidé.

# CURSUS DE FORMATION EXAMINATEUR CHIENS D'ATTELAGE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Il faut postuler et remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de plus de 23 ans et de moins de 60 ans à la date du dépôt du dossier de Candidature à la SCC.
- Avoir sa résidence en France depuis douze mois consécutifs au minimum. (Règlement de la FCI) ;
- Certifier sur l'honneur n'avoir jamais été condamné notamment pour infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été ou être sous le coup d'une sanction par la Société Centrale Canine ou par les membres de celle-ci
- Ne pas pratiquer le négoce des chiens (achat pour revendre)
- Fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin N° 3)
- Être membre d'une Association Canine Territoriale depuis 5 années consécutives
- Justifier d'une expérience dans la discipline depuis 5 ans et avoir obtenu les récompenses conformes aux normes de « résultats » fixées par la Commission Nationale à savoir

**Avoir monté soi-même un chien en Classe 2**

**Avoir Obtenu soi-même au moins un très bon en Classe 2**

Si après sa nomination, le juge ne remplit plus l'une des conditions il sera radié de plein droit

## PROCÉDURE

La demande, doit être adressée à l'Association Canine Territoriale de son lieu de résidence qui, après avis, la transmettra à la commission nationale.

Si la commission nationale ne donne pas suite, elle doit justifier son refus, susceptible de recours devant le Comité de la Société Centrale Canine.

La Commission Nationale, après vérification et instruction du dossier donnera son aval pour une formation auprès du Responsable du Groupe de Travail.

La Commission des juges fait un rapport au Comité de la Société Centrale Canine qui statue souverainement, sans avoir à faire connaître les motifs de sa décision.

## FORMATION THÉORIQUE JOUR 1

### ACCUEIL

Tour de table,

Présentation des Candidats

Attente

Distribution des documents pédagogiques

Cahier des Charges Concours Classique

Cahier des Charges GPF

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

## Règlements

Matériels homologués Charrette Timon Harnais  
Dispositions Générales  
Obstacles,  
Régularité  
Harmonie

Mémo du Secrétariat

Mémo de l'Examineur

Documents d'un Concours

## RÔLE DE L'EXAMINATEUR

Obligations Droits des Examineurs- Discipline (cf. Règlement des juges des épreuves gérées par la CNEAC)

Jugement en concours,

Sécurité.

Promotion et Développement de l'activité lors de toutes les manifestations canines.

Esprit ludique de l'attelage.

Préserver les liens de convivialité

## VIDÉO

Présentation d'un Concours (Vidéos)

## RÈGLEMENTS

Étude Matériel Homologué –Charrettes- Timon- Harnais

Étude des Dispositions générales

Étude du Cahier des charges d'un concours classique

Étude du Cahier des charges d'un GPF

## REPAS

### Étude Règlement Obstacles

Règle de l'organisation d'un parcours d'obstacles (type standard et brevet)

Description des caractéristiques des obstacles et des pénalités associées.

Dessin d'un parcours sur logiciel adapté (à transmettre au candidat 15 jours avant la session)

Mise en place sur le terrain du parcours préalablement conçu et dessiné

**Le Candidat sera noté sur 10 points pour la conception et la mise en place de son parcours**

### Brevet

Accueil du concurrent

6 Obstacles pour le Brevet et régularité sur le Terrain

Régularité

Sociabilité

Impression générale

Toise

Aspect des difficultés d'organisation des enchaînements (Notion du temps et de l'espace)

Pénalités

## JOUR 2

### ACCUEIL

Point sur la journée précédente

- Obligations et droits des examinateurs
- Dispositions générales
- Cahier des charges d'un concours classique
- Cahier des charges d'un GPF
- Règlement Obstacles

### RÈGLEMENTS (Suite)

#### Harmonie

- Rappel historique du chien d'Attelage.
- Vidéo et Diaporama sur l'Histoire du chien d'Attelage
- Photos de certains concours d'Harmonie.
- Appréciation et Commentaires sur les présentations.

#### Régularité

- Mise en place du balisage d'un parcours de régularité
- Choix des points de départ et d'arrivée – placement des secrétaires pour chronométrage.
- Chronométrage du temps de parcours
- Stratégie de placement des commissaires et Pénalités à relever par les Commissaires
- Explicatif sur le mémo et sur la fiche de contrôle des commissaires

**Le Candidat sera noté sur 10 points pour la mise en place de son parcours de régularité**

### PROGATTEL

Application de saisie de concours

- Ordre de Passage
- Saisie des Résultats de Chaque épreuve
- Sortie des Résultats de Chaque épreuve
- Sortie de chaque feuille de résultats des concurrents

**Le Candidat sera noté sur 10 points pour la simulation de la saisie.**

### REPAS

### SYNTHÈSE

### EXAMEN ÉCRIT

**Chaque question sera notée sur 2 points (Total 70 points)**

- 5 questions sur Obligations de droits d'un examinateur.
- 5 questions sur les Dispositions Générales.
- 5 Questions sur le règlement Harmonie
- 15 questions sur le règlement Obstacles.
- 5 Questions sur le règlement Régularité.

### VALIDATION DE LA FORMATION

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

Le candidat devra obtenir au moins **75 points sur 100** au total pour passer à la formation pratique, celle des Assessorats

- Quatre assessorats ou plus si nécessaire seront réalisés lors des concours d'attelage.
- Un rapport sur la formation sera proposé au Comité de la CNEAC

## **FORMATION PRATIQUE AUPRÈS DES EXAMINATEURS**

### **MODE OPÉRATOIRE**

Dans l'année civile en cours, l'élève examinateur doit suivre des formations auprès des examinateurs lors de concours officiels de chiens d'attelage. Ces formations se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline. Le Nombre requis de formations est de 4 avec au moins trois examinateurs formateurs différents

(Dont un membre de la CNEAC).

Ces formations qui se doivent d'être graduelles ont pour objectif de permettre à l'élève de connaître toutes les facettes de la fonction d'examineur, de l'invitation au rapport de jugement.

### **AVANT LE CONCOURS**

Après la connaissance de sa réussite à l'examen préalable délivré par le responsable du Groupe de Travail, l'élève examinateur contacte l'examineur formateur afin de lui demander son accord de le recevoir lors de son jugement à tel ou tel endroit. Après accord de l'examineur formateur, ce dernier contacte l'organisateur du concours afin d'obtenir son aval.

L'examineur formateur se doit d'expliquer à l'organisateur si besoin, le rôle de l'élève juge et l'impact de sa présence lors du déroulement du concours (en particulier, ne pas oublier de rappeler à l'organisateur que le nom de l'élève juge doit être mentionné sur la page d'invitation au concours sur l'espace CNEAC, et que par ailleurs, la présence de l'élève juge n'apporte aucun frais supplémentaire à l'organisateur).

L'examineur formateur transmet la réponse de l'organisateur à l'élève examinateur et en cas d'accord, l'élève examinateur contacte à son tour l'organisateur pour se présenter.

### **LA VEILLE ET LE JOUR DU CONCOURS POUR CHAQUE SESSION DE FORMATION TRONC COMMUN AUX QUATRES ASSESSORATS**

Pour des raisons liées à l'organisation même d'un concours d'attelage, l'examineur formateur et l'élève examinateur se rencontrent obligatoirement la veille du concours.

La veille, rencontre avec l'examineur pour étude et chronométrage du parcours de Régularité  
Détermination départ et Arrivée et zone d'exclusion  
Détermination des Points de Sécurité, détermination des postes commissaires  
Étude des fautes possibles.

Aide à la construction du parcours d'Obstacles conçu par l'examineur formateur  
Vérification des obstacles, des zones et des distances entre les obstacles consécutifs ou non  
Détermination des difficultés du parcours.

L'animation d'un parcours peut se faire par des commentaires au micro (commentaires destinés à faire connaître l'Attelage au public) et fait partie intégrante de la formation d'un élève examinateur (sur un temps donné du concours et non sur son intégralité).

Le formateur se doit au besoin de rectifier les erreurs commises (voire de reprendre la main dans un cas extrême). Les résultats du concours sont au nom du juge formateur, les jugements ainsi que les tâches qui lui sont dévolues étant sous son entière responsabilité.

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

À l'issue du concours, le formateur fera un bilan avec l'élève examinateur, en soulignant explicitement les points positifs ainsi que les points négatifs et les difficultés rencontrées afin que l'élève examinateur sache sur quels axes travailler plus particulièrement.

En ce qui concerne l'évaluation, elle se fera sur la fiche dédiée à cet effet avec des commentaires du formateur. Cette fiche sera envoyée au responsable du Groupe de Travail qui par la suite, fera parvenir une photocopie à l'élève examinateur.

Durant l'année civile suivante, l'élève examinateur doit effectuer  
(En sus des conditions énoncées dans le paragraphe ci-dessus)

### **Brevets**

L'élève examinateur exécutera, si cela se présente lors d'une de ses formations, un jugement parallèle de Brevet.

### **1er assessorat- Secrétariat examinateur**

Il s'agit pour l'élève examinateur d'une observation avec des commentaires du formateur, et ce, de la veille au soir du concours jusqu'à sa clôture.

- Prise des Notes données par l'examineur sur l'imprimé Obstacles
- Prise des temps lors de l'épreuve de régularité avec un secrétaire du Club Organisateur
- Participation à la désignation du jury d'honneur pour l'épreuve d'Harmonie.
- Des commentaires et explications sont apportés par l'examineur formateur.

### **2ième assessorat- Secrétariat informatique**

Il s'agit pour l'élève examinateur d'appréhender toute la partie informatique d'un concours  
L'élève examinateur devra prendre contact avec l'organisateur pour connaître la liste des concurrents  
Et devra proposer à l'examineur formateur et à l'organisateur un ordre de passage ;  
Des explications seront apportées par l'examineur formateur quant au classement de cet ordre de passage  
Garant d'un bon déroulement d'un concours.

- Saisie informatique des Résultats de Chaque épreuve ;
- Détermination du Classement en cas d'ex aequo
- Sortie du classement Obstacles et Régularité pour chaque Classe
- Sortie des feuilles des Résultats pour chaque concurrent

L'examineur formateur portera son aide sur les processus non assimilés de sortie des résultats

### **3ième assessorat Jugement parallèle sur un parcours d'obstacles conçu par l'examineur formateur**

Il s'agit pour l'élève examinateur d'effectuer son premier jugement en parallèle.  
Ces jugements parallèles se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline Attelage

- L'élève examinateur est mis en situation de jugement parallèle
- Ce parcours est jugé par l'élève examinateur secondé par le formateur.
- Toutes les notations doivent être validées par l'examineur formateur
- L'élève examinateur effectue toutes les tâches dévolues à l'examineur du concours,
- Le formateur est responsable des jugements, et se doit d'être présent tout au long aux côtés de l'élève examinateur afin de le conseiller, de l'encourager et de rectifier au besoin.
- L'élève examinateur apportera seul les explications pour le choix du jury d'honneur de l'épreuve d'harmonie

Lors de la remise des résultats, l'élève examinateur devra apporter un commentaire public  
Sur la tenue générale du concours et sur la remise de chaque résultat aux concurrents

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018

#### **4ième assessorat Jugement parallèle sur un parcours d'obstacles conçu par l'élève examinateur**

Il s'agit pour l'élève examinateur d'appréhender toutes les tâches nécessaires d'un examinateur et d'effectuer son deuxième jugement en parallèle sur un parcours d'obstacles conçu par lui-même. Ces jugements parallèles se passent sur le terrain lors d'un concours de la discipline Attelage.

Une seule différence toutefois : les repas de l'élève examinateur, (Vendredi soir Samedi midi et soir et dimanche midi) sont pris en charge par l'organisateur (Article 4.2.c du règlement des juges de la SCC).

L'élève examinateur est mis en situation de jugement parallèle

L'élève examinateur effectue toutes les tâches dévolues à l'examineur du concours, le formateur est responsable des jugements, et se doit d'être présent tout au long aux côtés de l'élève examinateur afin de le conseiller, de l'encourager et de rectifier au besoin.

L'élève examinateur soumet le plan de son parcours d'obstacles. Le formateur rectifie au besoin la pose en donnant toutes les explications nécessaires. Il s'agit d'une formation.

Ce parcours est jugé par l'élève examinateur secondé par le formateur

Toutes les notations doivent être validées par l'examineur formateur

L'élève examinateur devra :

- Valider le parcours de régularité.
- Effectuer son chronométrage.
- Valider le Balisage, la zone de départ et d'arrivée.
- Poster les commissaires en fonction des points de sécurité et des points techniques.
- Donner les tops départ et d'Arrivée.
- Contrôler les secrétaires de terrain.

L'élève examinateur apportera seul les explications pour le choix du jury d'honneur de l'épreuve d'harmonie

Il participera à l'aide au choix du classement par la visite de chaque candidat et effectuera la présentation du Classement au public

Lors de la remise des résultats, l'élève examinateur devra apporter un commentaire public sur la tenue générale du concours et l'activité de la discipline d'attelage

Et donnera également un commentaire sur chaque remise de résultat aux concurrents

En cas de carences, il pourra être imposé une formation supplémentaire à l'élève examinateur si elle n'est pas prévue.

#### **NOMINATION EXAMINATEUR STAGIAIRE**

A l'issue des 4 formations, le responsable du Groupe de Travail Attelage peut ensuite soit prolonger le statut d'élève examinateur pendant un an, soit transmettre le dossier à la CNEAC.

En cas d'acceptation, l'élève examinateur sera alors nommé examinateur stagiaire

#### **NOMINATION EXAMINATEUR QUALIFIE**

A l'issue de deux années de jugement en tant que stagiaire et avec un minimum de 4 jugements, l'examineur stagiaire peut demander à devenir examinateur qualifié en fournissant au Responsable du Groupe de Travail Attelage la liste de ses jugements (date, lieu et club organisateur) depuis sa nomination.

Le responsable du Groupe de Travail transmettra la demande à la CNEAC qui validera alors sa demande pour qualification.

Celle-ci fait un rapport au Comité de la SCC qui statue sans motivation

## REFERENTIEL STAGE DE MONITEUR CANI-CROSS



### Stage de moniteur Cani-cross

#### Organisation du stage

Le stage permettra au moniteur d'apprendre les bons gestes techniques.

Le moniteur saura apporter les conseils aux coureurs selon leur niveau.

Il aura pour rôle de montrer les bons comportements du maître et les bonnes attitudes vis-à-vis du chien.

Durée : un week-end

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenants : 1 intervenant cani-cross CNEAC et 1 vétérinaire (local)

Pré requis : licence Cani-cross C.N.E.A.C. et pratique de la discipline

Être titulaire du MEC 1 de la C.N.E.A.C.

#### PROGRAMME DU STAGE

##### 1er jour

- Accueil et présentation des stagiaires
- Présentation des matériels
- Mise en place d'une section CC au sein d'un club
- Organisation d'une course
- Le règlement du Cross-Canin de la S.C.C.
- Connaissance de la Cynophilie

##### 2ème jour

- Connaissances vétérinaires
- Connaissance et préparation physique du coureur
- Simulation d'une séance d'entraînement dans un club

##### **Evaluation**

- Mises en situation
- Questionnaire

Bilan du stage

##### **Mémo :**

Tout club affilié à une Canine Territoriale peut organiser ce stage CNEAC

Prendre contact avec un intervenant Cani-cross pour les modalités d'organisation.

Transmettre la demande d'organisation au CTT pour validation

CR réunion C.N.E.A.C. du 18 juillet 2018 \_ Validation Comité de la S.C.C. le 12 septembre 2018